

rente contradiction qui existe à l'égard de cette proposition intéressant la juridiction provinciale.

Le transfert aux provinces de points concernant l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés pose un autre problème. En fait, les provinces reçoivent des subventions inconditionnelles pour leur programme d'éducation. A propos, monsieur le président, et pour faire suite à la déclaration du député de Queens, je signale que les députés fédéraux et provinciaux ont échangé un grand nombre de renseignements au cours de la conférence de l'automne dernier. Les premières propositions du gouvernement fédéral n'étaient pas très claires, et l'étonnement a saisi les députés provinciaux quand ils en ont lu quelques-unes dans les journaux, avant de s'asseoir à la table de conférence.

Cependant, je crois qu'il faut rendre hommage à l'attitude donnant-donnant du ministre et de ses collaborateurs à l'égard de certaines propositions initiales. Les résultats définitifs de la conférence feront sans doute partie du projet de loi qui doit suivre ce projet de résolution.

Je me rends compte, monsieur le président, qu'il y a deux points de vue au sujet du transfert de points, aux provinces, quant à l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés ou leurs équivalents. Certaines provinces et certains administrateurs de nos universités se préoccupent vivement parce que ces subventions sans condition accordées aux provinces ne seront peut-être pas remises aux universités. Nous avons été témoins de cas, il n'y pas tellement longtemps, où des fonds versés à des provinces à des fins d'enseignement, ne sont jamais parvenus aux universités.

Je le répète, monsieur le président, il s'agit d'un domaine bien distinct de la formation technique et professionnelle dont le gouvernement fédéral s'est retiré. C'est un domaine où, je crois, entre en jeu un des secteurs les plus changeants de notre société. Le député de Burnaby-Richmond a cité un discours que prononçait le secrétaire d'État, il y a quelque temps, et dans lequel l'honorable représentante déclarait que l'enseignement ne connaissait pas de frontière. A notre époque où il existe un plus grand mouvement de la main-d'œuvre et d'ouvriers spécialisés d'une province à l'autre, j'estime que ce mouvement n'est pas aussi prononcé chez ceux qui ont reçu une formation professionnelle que chez les diplômés d'université. Dans ma région, ces derniers doivent s'établir dans d'autres provinces, car ils ne peuvent être absorbés dans le climat économique aux possibilités très restreintes de la région atlantique.

[M. Nowlan.]

Autrement dit, monsieur le président, dans certaines parties du Canada, on assiste à une affluence dans un des secteurs les plus changeants de notre société. Dans d'autres domaines, le gouvernement fédéral se retire du courant social principal, et l'abandonne entièrement aux autorités provinciales, en se retranchant derrière les rigueurs de la constitution.

Voici trois ou quatre mois, le ministre de la Santé a eu la témérité de prendre la parole à maintes reprises pour défendre le régime d'assurance frais médicaux qui touche aux différents secteurs dont le ministre des Finances essaie de se retirer. Il n'est pas étonnant que les gens cherchent un guide et une orientation dans des circonstances aussi critiques, je crois qu'ils sont quelque peu détournés par cet apparent paradoxe.

Je voulais soulever ces deux points d'ordre général. Le programme de formation technique et professionnelle est assurément nécessaire, et le projet de loi sur l'assurance frais médicaux, adopté voici quelques mois, a démontré que le gouvernement assumerait des responsabilités dans certains domaines. Dans d'autres, il préfère s'effacer. Les seuls perdants seront les étudiants et les jeunes gens de la campagne qui devront se mêler au courant principal après avoir terminé leur éducation. La facilité des déplacements diminue aujourd'hui l'hésitation des gens à déménager d'une province à l'autre.

On m'a laissé entendre qu'aux États-Unis, une personne sur trois se déplace d'une région à une autre au cours de sa vie, et les chiffres sur le sujet, au Canada, attestent d'un énorme va-et-vient. Cependant, à l'égard de ceux qui peuvent le plus facilement se déplacer au pays, savoir nos étudiants d'université, il n'existe pas de directives fédérales.

Ce qui est pis ou pourrait être pis encore, monsieur le président, c'est que le gouvernement fédéral a refusé d'imposer des conditions relativement aux fonds accordés aux provinces. Les membres des comités provinciaux chargés des octrois et les autorités universitaires s'inquiètent de la façon dont les sommes provenant de ce transfert d'un pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés seront réparties dans les provinces. Ainsi, en Colombie-Britannique, l'Université de la Colombie-Britannique, institution puissante et historique, doit soutenir la concurrence du *Victoria College* de Victoria, et de l'Université Simon Fraser, établie sur le mont Burnaby, pour l'obtention de fonds. J'ai été en contact avec la Colombie-Britannique, puisque j'y ai vécu six ou sept ans, et je sais